

[Créer une entreprise](#)[Renouveler les cartes d'opérateur économique](#)[Carte Professionnelle de Commerçant](#)[Renouveler la](#)**Etape****3 Vérification et dépôt du dossier****Où devez vous aller ?****Entité en charge****MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET
DU COMMERCE**

Route de l'Aéroport , Cotonou BP 363
Tel: +229 21 30 76 45/+229 21 30 76
47

Service concerné**BUREAU DU SERVICE
D'ÉTABLISSEMENT DES
CARTES DE COMMERÇANT**

Lun: 08:00-12:30, 15:00-18:30
Mar: 08:00-12:30, 15:00-18:30
Mer: 08:00-12:30, 15:00-18:30
Jeu: 08:00-12:30, 15:00-18:30
Ven: 08:00-12:30, 15:00-18:30

Personne responsable**WABI LADANI SALAMI**

Agent chargé de l'établissement
de la carte de commerçant
Tel: +229 21 30 70 29, +229 95
95 19 07

Que devez vous fournir ?**Personnes physiques****Personnes morales****Personne physique**

1. Fiche de renseignement (DGCI) (2 originaux)
2. Timbre fiscal - 500 F CFA (original)
3. Chemise à 3 rabats en carton (original)
4. Quittance Patente (original + copie simple)
de l'année en cours
5. Quittance cotisation CCIB (original + copie simple)
de l'année en cours
6. Attestation d'immatriculation à l'IFU (original + copie simple)
7. Extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (original + copie simple)
en cas de modification
8. Photo d'identité (2 originaux)
du gérant
9. ancienne carte de commerçant (original + copie simple)
10. Carte de séjour (original + copie simple)
pour les étrangers

Personne Morale

1. Fiche de renseignement (DGCI) (2 originaux)
2. Chemise à 3 rabats en carton (2 originaux)
3. Timbre fiscal- 1000 FCFA (original)
4. Quittance Patente (original + copie simple)
de l'année en cours
5. Quittance cotisation CCIB (original + copie simple)
de l'année en cours
6. Quittance CNSS (original + copie simple)
de l'année en cours
7. Attestation d'immatriculation à l'IFU (original + copie simple)
8. Extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (original + copie simple)
en cas de modification
9. Photo d'identité (2 originaux)
du gérant
10. ancienne carte de commerçant (original + copie simple)
11. Carte de séjour (original + copie simple)
pour les étrangers
12. Agrément d'exercer (copie simple)
pour une activité faisant l'objet d'une réglementation spécifique

Combien de temps ça dure ?

Files d'attente: Max. 5mn

Temps au guichet: Max. 10mn

Pourquoi est-ce obligatoire ?

- Arrêté N° 282/MCAT/D-CAB/DCI du 15/11/90 fixant la liste des pièces à fournir en vue de l'obtention de la carte professionnelle de commerçant
Articles 4, 5

Bon à savoir

A ce niveau l'agent vérifie les pièces fournies par l'opérateur et lui retourne son ancienne carte de commerçant pour qu'il aille payer à la caisse les frais de renouvellement de la carte.

Recours administratif: Directeur de la promotion du commerce intérieur



Entité en charge

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Route de l'Aéroport , Cotonou BP 363
Tel: +229 21 30 76 45/+229 21 30 76
47

Service concerné

BUREAU DU DIRECTEUR DE LA PROMOTION DU COMMERCE INTÉRIEUR

Lun: 08:00-12:30, 15:00-18:30
Mar: 08:00-12:30, 15:00-18:30
Mer: 08:00-12:30, 15:00-18:30
Jeu: 08:00-12:30, 15:00-18:30
Ven: 08:00-12:30, 15:00-18:30

Personne responsable

KAKPO ALPHONSE

directeur de la promotion du commerce intérieur
Tel: +229 96807901
Courriel: kal02fr@yahoo.fr

	Entité en charge: 1 Certifié par: <i>KAKPO Alphonse</i> Date/Signature: <i>22/09/15</i> <i>[Signature]</i>	
--	---	--